AQUITAINE CHARENTE LIMOUSIN
30 AVENUE GUSTAVE EIFFEL
BATIMENT A Service Patrimoine
33600 PESSAC
05 57 96 24 11
05 57 96 24 76
steven.dailly@bureauveritas.com

Client :

SGAMI SUD OUEST
89 COURS DUPRE DE SAINT MAUR
33041 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de :

Monsieur FOURNIAT JEAN MARC
E-mail : jean-marc.fourniat@interieur.gouv.fr

Rapport : 20393239
Rapport établi le **13/09/2024**

RAPPORT DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE POUR RECHERCHE D'AMIANTE ET HAP

Adresse(s) d'intervention :	**CASERNE LAMARQUE/PROTEAU** **BATIMENT 019** **15 PLACE DU MARECHAL JOFFRE** **33500 LIBOURNE**
Date d'intervention :	**20/08/2024**
Accompagnateur : **Sans objet**	

Opérateur de prélèvement : **M. Steven DAILLY** **Signature**

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
30 Avenue Gustave Eiffel / Bât. A
33600 PESSAC
Tél. : 05 57 96 24 00
SIRET : 790 184 675 01324

Compagnie d'assurance de Bureau Veritas : MSIG (Ref. contrat : F210.16.0414.)
Date de fin de validité : 31/12/2024

Laboratoire d'analyse des échantillons : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4, Chemin des Maures
33170 GRADIGNAN
N° d'accréditation COFRAC pour les analyses : 1_5840

Ce rapport comporte 11 pages + 10 pages annexes

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2018

SOMMAIRE

1 - BUT DE LA MISSION 3

2 - METHODOLOGIE DU PRELEVEMENT : 3

3 - ANALYSE DES ECHANTILLONS : 4

4 - RESULTATS 5

ANNEXE 1 - LOCALISATION DES PRELEVEMENTS 6

ANNEXE 2 - ATTESTATION D'ASSURANCE 8

ANNEXE 3 – PROCES VERBAL DU LABORATOIRE 11

1 - BUT DE LA MISSION

Effectuer un ou plusieurs prélèvements d'échantillons de matériaux ou produits pour analyse en vue d'une recherche de présence d'amiante, désignés par vos soins lors de la commande ou lors de l'intervention.

Analyser par examen en microscopie optique ou électronique à transmission des échantillons de matériaux en vue de déceler une éventuelle présence d'amiante.

En l'absence avérée de présence d'amiante, il sera recherchée la présence de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) de façon quantitative, par chromatographie en phase gazeuse selon la norme NF EN 15527.

2 - METHODOLOGIE DU PRELEVEMENT :

La mission de prélèvement est réalisée par du personnel de Bureau VERITAS.

Les prélèvements, ont été placés dans un double conditionnement hermétique sur lequel est identifié précisément l'échantillon.
Un tableau (en § 4) reprend chaque prélèvement et fait l'objet de diverses observations précisant :

- Le matériau prélevé
- son identification (n° de prélèvement)
- sa localisation
- Son aspect
- la présence d'amiante ou non
- la somme des HAP

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2018

3 - ANALYSE DES ECHANTILLONS :

- Les prélèvements ont fait l'objet d'une analyse **amiante** par le laboratoire :

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4, Chemin des Maures
33170 GRADIGNAN
N° d'accréditation COFRAC pour les analyses : 1_5840

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyse appliquées sont les suivantes :

- ✓ La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- ✓ La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

Le vocable amiante ou asbeste désigne l'un des silicates fibreux suivants :

- ✓ Le chrysotile : variété la plus utilisée (groupe des serpentines),
- ✓ Les amphiboles parmi lesquelles :
 - le crocidolite,
 - la trémolite,
 - l'actinolite,
 - l'anthophyllite,
 - l'amosite.

- Les prélèvements ont fait l'objet d'une analyse **HAP (Analyse des Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique)** par le laboratoire :

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est
20, rue du Kochersberg
CS 50047
67700 SAVERNE CEDEX 1

Après une préparation physico-chimique de l'échantillon, l'analyse de l'extrait est réalisée par chromatographie en phase gazeuse couplée à une détection par spectrométrie de masse avec quantification des 16 HAP définis dans la norme NF EN 15 527.

4 - RESULTATS

Les analyses ont porté sur **2** échantillons.

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après.

N° D'ECHANTILLON	MATERIAU PRELEVE ET ASPECT VISUEL	LOCALISATION DU PRELEVEMENT	PRESENCE D'AMIANTE (OUI / NON)	SOMME DES 16 HAP (MG/KG)	RECYCLABLE (SI < 50 MG/KG)
P1	Revêtement bitumineux	Bat 019 - GARAGE	**Non**	**1.78**	**Oui**
P2	Revêtement bitumineux	Bat 019 - GARAGE	**Non**	**654**	**NON**

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2018

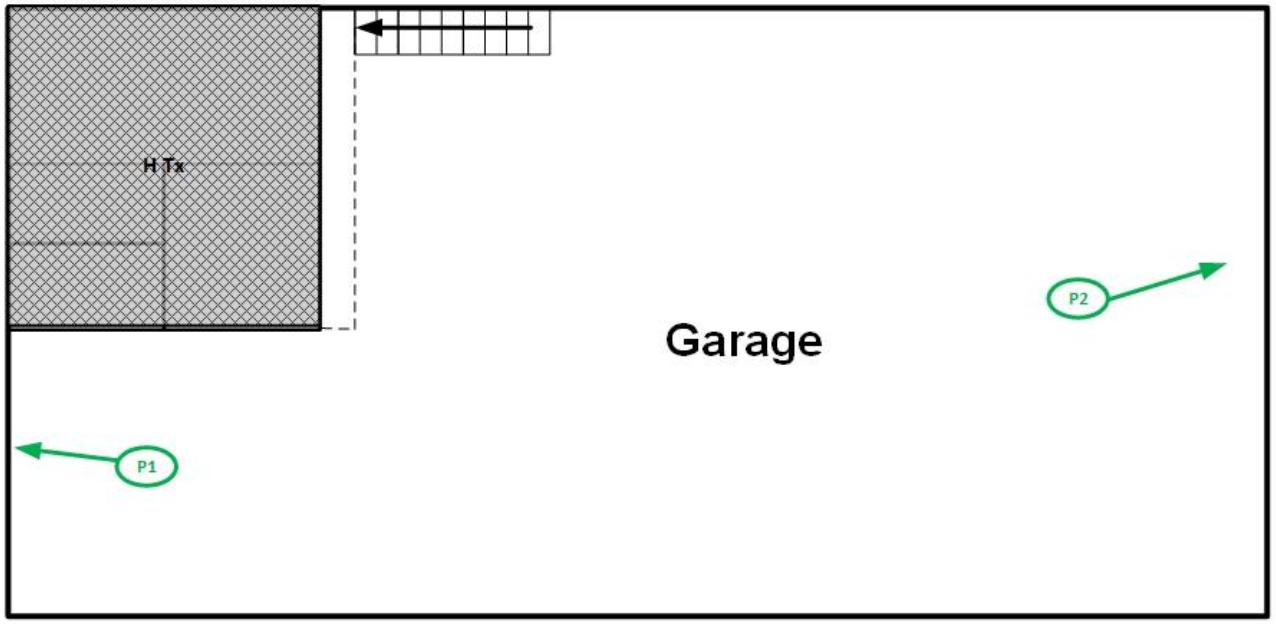
ANNEXE 1 - LOCALISATION DES PRELEVEMENTS

ANNEXE 1

LOCALISATION DES PRELEVEMENTS

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2018

Planche de repérage technique			Légende	Situation du bien
Adresse	SITE LAMARQUE – PROTEAU BATIMENT 19 33500 LIBOURNE		Px → Prélèvement n°X	
RDC	Date de visite	20/08/2024	H Tx Hors périmètre de repérage	
	Auteur	S.DAILLY		
	N° Dossier	20392239		
	Planche	1		
Plan/Elevation	Indice	1		



ANNEXE 2 - ATTESTATION D'ASSURANCE

MSIG Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 place des Saisons
92400 COURBEVOIE

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 place des Saisons
92400 COURBEVOIE

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) **Diagnostic amiante**
- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
 Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) **Autres diagnostics**
- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.

9) **Laboratoire** il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :

 - De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.

 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** **1 000 000 EUR**

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2018

MSIG
Europe

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** **1 000 000 EUR**

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 B0337 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

ANNEXE 3 – PROCES VERBAL DU LABORATOIRE

ANNEXE 3

PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2018

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Steven DAILLY
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-095862-01 | Date d'émission de rapport : 13/09/2024 3:27 |
Dossier N° : 24K028470 | Date de réception : 03/09/2024 | Date d'analyse : 05/09/2024
Référence dossier Client:1510797383 241987

2033239
Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P1 Revêtement bitumineu x Garage	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc), (noir)	**MOLP** * / RJL4	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc), (noir)	**MET** * / JRH6	3 / 6 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	**MET** * / JRH6	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

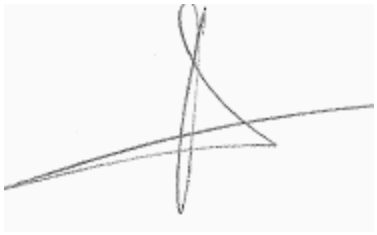
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-095862-01 | Date d'émission de rapport : 13/09/2024 3:27 | Page2/2
Dossier N° : 24K028470 | Date de réception : 03/09/2024 | Date d'analyse : 05/09/2024
Référence dossier Client:1510797383 241987

2033239

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.
Le « -» indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.
NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Deborah Bordes
Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD-OUEST
Laboratoire
4 Chemin des Maures
33170 GRADIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 24E164822 Version du : 10/09/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-187688-01
Référence Dossier :
Référence Commande : EUFRBO700014459

Coordinateur de Projets Clients : Elisa Gitzhofer / ElisaGitzhofer@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Matériaux routiers	24K028470-001 - P1 Revêtement bitumineux Garage -

Observations

Les résultats d'analyses sont rendus par rapport à une matière sèche déterminée par défaut à 99.5%

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **24E164822-001** | Version : AR-24-LK-187688-01 (10/09/2024) | Votre réf. : 24K028470-001 - P1 Revêtement bitumineux Garage -

Date de réception physique (1) : 06/09/2024
Date de réception technique (2) : 06/09/2024
Date de prélèvement : Non communiquée
Début d'analyse : 06/09/2024
Matrice : Matériaux routiers
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 19.9°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS6XB : **Prétraitement de l'échantillon** Prestation réalisée sur le site de Saverne COFRAC ESSAIS 1-1488						
Broyage [Broyage et homogénéisation] - NF EN 15002						
Concassage	*	Fait				
Homogeneisation	*	Fait				

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS6XV : **HAP 16 composés - potentiellement amianté** Prestation réalisée sur le site de Saverne COFRAC ESSAIS 1-1488						
GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - Méthode interne						
Benzo(a)pyrène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Fluorène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Phénanthrène	*	0.60	mg/kg P.B.			
Anthracène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Fluoranthène	*	0.67	mg/kg P.B.			
Pyrène	*	0.51	mg/kg P.B.			
Benzo-(a)-anthracène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Chrysène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Benzo(b)fluoranthène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Benzo(k)fluoranthène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Dibenzo(a,h)anthracène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Naphtalène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Acénaphthylène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Acénaphtène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Benzo(ghi)Pérylène	*	<0.50	mg/kg P.B.			
Somme des HAP		1.78	mg/kg M.S.			

Gilles Lacroix
Chef de Service Coord. Projets Clients

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir • .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou de paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Steven DAILLY
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-095863-01 | Date d'émission de rapport : 13/09/2024 3:27 |
Dossier N° : 24K028470 | Date de réception : 03/09/2024 | Date d'analyse : 05/09/2024
Référence dossier Client:1510797383 241987

2033239
Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002	P2 Revêtement bitumineu x Garage	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	**MOLP** * / RJL4	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	**MET** * / JRH6	3 / 6 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	**MET** * / JRH6	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

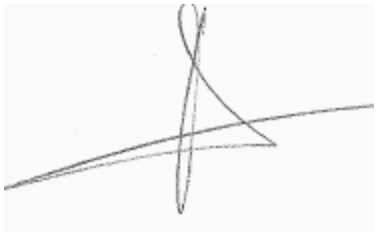
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-095863-01 | Date d'émission de rapport : 13/09/2024 3:27 | Page2/2
Dossier N° : 24K028470 | Date de réception : 03/09/2024 | Date d'analyse : 05/09/2024
Référence dossier Client:1510797383 241987

2033239

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.
Le « -» indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.
NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Deborah Bordes
Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD-OUEST
Laboratoire
4 Chemin des Maures
33170 GRADIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 24E164822 Version du : 10/09/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-187689-01
Référence Dossier :
Référence Commande : EUFRBO700014459

Coordinateur de Projets Clients : Elisa Gitzhofer / ElisaGitzhofer@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Matériaux routiers	24K028470-002 - P2 Revêtement bitumineux Garage -

Observations

Les résultats d'analyses sont rendus par rapport à une matière sèche déterminée par défaut à 99.5%

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **24E164822-002 |** Version : AR-24-LK-187689-01 (10/09/2024) **|** Votre réf. : 24K028470-002 - P2 Revêtement bitumineux Garage -

Date de réception physique (1) : 06/09/2024
Date de réception technique (2) : 06/09/2024
Date de prélèvement : Non communiquée
Début d'analyse : 06/09/2024
Matrice : Matériaux routiers
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 19.9°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Préparation Physico-Chimique

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS6XB : **Prétraitement de l'échantillon** Prestation réalisée sur le site de Saverne COFRAC ESSAIS 1-1488						
Broyage [Broyage et homogénéisation] - NF EN 15002						
Concassage	*	Fait				
Homogeneisation	*	Fait				

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS6XV : **HAP 16 composés - potentiellement amianté** Prestation réalisée sur le site de Saverne COFRAC ESSAIS 1-1488						
GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - Méthode interne						
Benzo(a)pyrène	*	49.6	mg/kg P.B.			
Fluorène	*	26.9	mg/kg P.B.			
Phénanthrène	*	47.8	mg/kg P.B.			
Anthracène	*	16.4	mg/kg P.B.			
Fluoranthène	*	87.6	mg/kg P.B.			
Pyrène	*	83.9	mg/kg P.B.			
Benzo-(a)-anthracène	*	66.3	mg/kg P.B.			
Chrysène	*	65.0	mg/kg P.B.			
Benzo(b)fluoranthène	*	64.3	mg/kg P.B.			
Benzo(k)fluoranthène	*	32.4	mg/kg P.B.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	*	35.1	mg/kg P.B.			
Dibenzo(a,h)anthracène	*	11.1	mg/kg P.B.			
Naphtalène	*	5.92	mg/kg P.B.			
Acénaphthylène	*	1.52	mg/kg P.B.			
Acénaphtène	*	34.9	mg/kg P.B.			
Benzo(ghi)Pérylène	*	22.2	mg/kg P.B.			
Somme des HAP		654	mg/kg M.S.			

Gilles Lacroix
Chef de Service Coord. Projets Clients

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir • .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou de paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr